

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 OCTOBRE 2018

Procès-Verbal

Le 25 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Serge DUSART a été désigné secrétaire de séance.

Il a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Stéphanie GRENET, Ludovic GATINEAU, Georges PREDALLE qui ont donné pouvoir.

Pierre Edouard LAIGO précise que le compte-rendu précédent ne fait pas état de souhait de voir le bilan financier de la maison du patrimoine.

Il est adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

- Présentation étude école

- Affaires Financières et Travaux :
 - Taxe sur la publicité
 - ADIT : adhésion au service contentieux
 - Prix des repas à domicile
 - Subventions aux associations

- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences

- Questions diverses
 - Centre de Gestion : adhésion au contrat de groupe
 - Modification des statuts de la communauté de communes Plaine Limagne

- **Présentation étude école**

Une présentation chiffrée est faite concernant trois scénarios d'aménagement pour la future école de Maringues : réhabilitation du bâtiment existant, création d'un bâtiment neuf en rdc ou création d'un bâtiment neuf en étage.

Quel que soit l'option choisie le budget sera de plusieurs millions d'euros.

A la suite du débat entre ses membres le conseil municipal choisit de voter pour l'option retenue

Délibération adoptée : 2 abstentions, 2 pour la réhabilitation et 19 pour le neuf.

- Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire

- Maison du pont : bilan financier

DEPENSES			RECETTES	
ENTREPRISE	LOT	MONTANT	SUBVENTION	MONTANT
SOCOTEC	Contrôle technique	3 535,21 €	DETR	98 217,00 €
ALPHA BTP	Etudes techniques	2 520,00 €		
Gayaud et Cie	Coordination	2 640,00 €		
Fontveille	Maître d'œuvre	53 839,44 €		
Chaumeil	Document appel d'offre	559,46 €		
Centre France	Parution appel offre	455,28 €		
EG2B	Gros œuvre	128 712,72 €		
DOLAT	Charpente couverture menuiserie	115 546,32 €		
GD Bâtiment	Enduits de façades	22 069,21 €		
Mont	Serrurerie	45 350,40 €		
Bâtir construction	Plâtrerie peinture	2 210,52 €		
Boissonnet	Electricité	11 392,66 €		
Garrigoux et fils	Plomberie sanitaire	3 612,00 €		
Chassagne	Electricité	8 345,47 €		
PIB	Extincteur	816,60 €		
ENEDIS	Raccordement	1 255,97 €		
Beauvoir	Enseignes	1 440,00 €		
	TOTAL	404 301,26 €	TOTAL	98 217,00 €

Reste à charge de la commune : **306 084.26€**

Pierre Edouard LAIGO souhaite connaître le prix de l'acquisition du bâtiment.

- Taxe publicité :

Aujourd'hui le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à Maringues est de 15€/m²

Les montants maximaux de base de la T.L.P.E. pour 2018 sont établis en fonction de la taille des collectivités. Ils permettent à la commune de fixer un tarif de 15,50€/m².

Délibération adoptée à l'unanimité

- ADIT : adhésion au service juridique pour le contentieux Puissauve

Le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a transmis à la Commune la requête présentée par Maître Jean-Pascal TREINS, avocat, pour le compte de Monsieur Christian PUISSAUVE

Aux termes de cette requête, Monsieur PUISSAUVE sollicite l'annulation de l'arrêté de Monsieur le Maire du 6 juin 2018 portant opposition à une déclaration préalable.

L'ADIT, agence départementale d'ingénierie territoriale chargée d'instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte de la commune propose de nous défendre en première instance. Cette prestation est payante pour 1800€.

Il faut donc lui déléguer le droit d'ester en justice à la place du Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Tarifs des repas fournis pour l'ALSH : Monsieur le Maire rappelle que les repas de l'ALSH sont fournis à la Communauté de Communes par la Commune.

En 2017 le prix de ceux-ci était : 3.13 € pour un repas enfant et 3.84 € pour un repas adulte, en 2018 : 3.16 € et 3.88€

Monsieur le Maire, en accord avec la commission propose le tarif suivant pour 2019 :

- Enfants : 3.19 €
- Adultes : 3.92 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- Etablissement de servitudes pour le passage d'une canalisation d'assainissement route de Thiers.

La commune envisage la réalisation de travaux de renouvellement de son réseau d'assainissement par la mise en place d'une nouvelle conduite route de Thiers.

La topographie du site ne permettant pas de proposer un tracé en dehors des propriétés privées, il est nécessaire d'établir des actes de servitudes avec les propriétaires des parcelles traversées par la conduite.

Il s'agit :

- Du service des domaines pour la parcelle ZE 336
- Du conseil départemental pour la parcelle ZE 335
- De la communauté de communes Plaine Limagne pour la parcelle ZE 334

Il faut donc autoriser le maire à signer les actes relatifs à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Avancement de grade :

Conformément à l'avis du Comité technique en date du 11 octobre 2018 et à compter du 1^{er} novembre 2018 il y a lieu de procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet (30/35^{ème})
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe à temps complet

Délibération adoptée à l'unanimité

- Contrat de groupe :

Les dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL (titulaires) confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès. Les agents relevant de l'IRCANTEC (contractuels) bénéficient également d'un régime de protection sociale dérogatoire de droit commun.

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires soient supportées par la collectivité employeur, la commune par l'intermédiaire du centre de gestion, après mise en concurrence a retenu les groupements SIACI SAINT-HONORE/ALLIANZ pour le contrat CNRACL et SOFAXIS/CNP concernant le contrat IRCANTEC.

En second lieu, le Centre de gestion du Puy-de-Dôme a mis en place une mission facultative d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires.

Cette mission, donnera lieu à une participation financière de la part de la collectivité.

Il est proposé d'approuver la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à intervenir avec le Centre de gestion du Puy-de-Dôme.

Il est proposé également d'approuver les taux et prestations négociés pour la collectivité de Maringues par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire et d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 au contrat d'assurance groupe

Délibération adoptée à l'unanimité

- Statuts CCPL :

Des nouvelles compétences facultatives ont été retenues par le conseil communautaire Plaine Limagne :

- Bloc "Développement économique"

Sont ajoutées les compétences suivantes :

- ◆ Politique d'accueil d'activités économiques et de nouvelles entreprises
- ◆ Actions en faveur de la valorisation des produits locaux de qualité, y compris les produits agricoles de qualité labellisés
- ◆ Conduite d'actions de promotion du territoire Plaine Limagne et de ses savoir-faire

- Bloc "Développement touristique"

Sont ajoutées les compétences suivantes :

- ◆ Aménagement ou soutien à l'aménagement de voies vertes
- ◆ Création, aménagement et gestion des aires de camping-car, hors entretien courant

- Nouveau bloc "Grand cycle de l'eau (hors GEMAPI)"

Dans ce nouveau bloc est ajoutée la compétence suivante :

- ◆ Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

- Bloc "Politique culturelle et sportive"

Sont ajoutées les compétences suivantes :

- ◆ Soutien ou organisation de manifestations culturelles, sportives ou touristiques à caractère exceptionnel ou innovant ou d'envergure communautaire (saison culturelle)
- ◆ Soutien en faveur des associations culturelles et sportives d'envergure communautaire assurant la formation des jeunes
- ◆ Soutien financier à l'enseignement musical (chorale, éveil musical, pratique instrumentale) hors établissements scolaires
- ◆ Coordination d'un réseau de lecture publique à l'échelle du territoire Plaine Limagne, en partenariat avec les communes

- Nouveau bloc "Numérique"

Dans ce nouveau bloc sont inscrites les compétences suivantes :

- ◆ Aménagement numérique du territoire (tel que défini à l'article L.1425-1 du CGCT)
- ◆ Développement des services numériques et promotion des usages : définition et mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion numérique
- ◆ Création, aménagement et gestion de laboratoires de fabrication numérique (Fab Lab)

Délibération adoptée à l'unanimité

- Vente des peupliers :

Les peupliers situés sur les sectionaux de Pont Picot ont été vendus à la SARL DUPUY GARDEL située à Beaumont-les-Randan.

Ceci représente 510.52 m3 de bois pour les parcelles AK 11 et AK14.

A 15.50€ le m3 la recette totale est de 8984.38 € TTC

Délibération adoptée à l'unanimité

- Dénonciation de la convention avec l'Ophis :

Depuis 1997 la commune effectue pour l'Ophis : l'entretien des cages d'escalier des bâtiments situés place de la mairie et des espaces verts de la résidence située rue de l'abreuvoir.

Aujourd'hui, au vu des restrictions de personnel il n'est plus possible d'effectuer ses missions dans des conditions satisfaisantes.

Il a donc été décidé, conjointement avec l'Ophis du Puy de Dôme de dénoncer cette convention à partir du 1^{er} janvier 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité

Travaux :

- Square du poilu : les plantations sont programmées ainsi que la pose de bornes pour empêcher le passage des véhicules
- Passage boulevard du Chéry : une réception a eu lieu avec les agents et les anciens propriétaires.
- 1 PEC supplémentaire aux espaces verts. Etant domicilié en ZRR (zone de revitalisation rurale) il est subventionné à 60%
- Station d'épuration. La réception du chantier a été prononcée. Il y a encore peu de boues
- Les fenêtres de la gendarmerie vont être changées fin novembre

• Commission Vie Scolaire et Cadre de Vie – Marianne ALZAIX – Adjointe

- Garderie Périscolaire : depuis la rentrée 2016 le ticket est de 1.90€.

En accord avec la commission, il est proposé de maintenir ce tarif pour 2019.

- Tarifs pour la cantine scolaire :

En accord avec la commission, proposition de répercuter l'augmentation du prix d'achat des repas pour la cantine et d'établir, à partir du 1^{er} janvier 2019, le prix du ticket à :

- 4.30 € au lieu 4.25 € pour les enfants de Maringues et ceux ayant une obligation scolaire
- 5.30 € au lieu de 5.25 € pour les enfants des autres communes et les adultes.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Le 11 novembre : les enfants des écoles publiques et privées seront associées aux commémorations
- Les effectifs de l'école augmentent. Aujourd'hui 291 élèves
- Les institutrices proposent de faire faire un peu de jardinage aux enfants.

• Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint

Le bulletin du second semestre est en cours de préparation. Il manque encore la couverture

• Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe

Salle exposition

En ce moment une très belle expo de sculptures et d'aquarelles avec Eves de Oliveira et Maïté André.

Ensuite Eric Magaud exposera des Peintures abstraites, le vernissage est prévu le samedi 10 novembre à 11h30.

Mardi 23 octobre une quarantaine d'enfants très attentifs ont participé aux ateliers d'Origami et d'écriture Japonaise.

Mercredi prochain, pour Halloween, plus de 40 enfants sont déjà inscrits.

Samedi la municipalité offrira le prix de Maringues lors du salon d'Automne.

• **Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLÈRE – Adjoint**

- Subvention associations :

Après examen des demandes et sur proposition de la commission des finances il est proposé d'allouer aux associations une subvention d'un montant égal au montant alloué en 2017.

Soit 650 € pour : les Enfants de la Limagne, la Société Pro-Patria, la Société Jeanne d'Arc, l'Union Sportive Maringoise, le Tennis Club Maringois, le judo

250 € pour : la Société de pêche, les Amis de la Forge, l'Association Culturelle Jean Jaurès, les Compagnons de la Bignotte, la Chorale Amadeus, Maringues Arc Club, les Amis de la Côte Rouge, l'AMAP.

150 € pour : Gym'Méninges, La Prade des Fourniers, La Société de Chasse, la FNACA, Convivialité en Milieu Rural

260€ pour les associations qui ont réalisés un char lors de la fête de Maringues : les Enfants de la Limagne, la Chorale Amadeus, La société Pro-Patria, La Société Jeanne d'Arc, le Tennis Club Maringois, La Prade des Fourniers, l'Association Culturelle Jean Jaurès, les Compagnons de la Bignotte, les Amis de la Forge.

Une somme forfaitaire de 460€ pour les sorties officielles des enfants de la Limagne et la prise en charge des 3 gerbes de la FNACA pour les cérémonies officielles.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Convention à renouveler avec le Collège Louise Michel

Il faut renouveler la convention pour l'utilisation des installations sportives par le collège. Il est proposé de maintenir les mêmes conditions financières que l'an passé à savoir : 980 heures à 12 €uros de l'heure soit 11 760€.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Repas à domicile : Tarifs 2019

Le prix d'achat des repas à domicile augmente de 1% au 1^{er} janvier 2019. Il est donc proposé de fixer au 1^{er} janvier 2019 le prix des repas au tarif suivant :

8,10€ pour le menu : « entrée-viande-légumes-pain »

9,10€ pour le menu : « entrée-viande-légumes-dessert-potage-pain »

Est compris dans ces tarifs une somme pour l'amortissement du matériel dont la commune est propriétaire.

Pour mémoire en 2018 le « petit » menu était à 8€ et le « grand menu » à 9€

Délibération adoptée à l'unanimité

A venir en novembre

Dimanche 11 : concours de belote salle Pro-Patria.

Samedi 17 : 23ème concours de foie gras, salle Jupiter.

Dimanche 25 : moules-frites de la gym salle Pro-Patria.

Dimanche 17 : loto des enfants de la Limagne Salle honneur.

Samedi 24 : concert de la sainte Cécile des enfants de la Limagne à l'église.

Samedi 24 : soirée couscous de l'U.S.M. salle d'Honneur.

- Sports et associations

La commission s'est réunie le 10 octobre pour faire le bilan du forum des associations et de la Maringoise.

- Social

Le menu du repas des aînés du 15 décembre est choisi, en collaboration avec les membres du CCAS.

Le jeudi 17 octobre, Patricia FRAISSE et YVES RAILLIERE ont participé comité syndical du SIAD à Lezoux qui est en bonne santé financière

Denis DUPIC souhaite des précisions sur les recettes de la Maringoise, mais les chiffres n'ont pas encore été communiqués par la Ligue

- Commission Animation – Gérard SANCIAUT – Adjoint

- **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS :**

Les conseillers municipaux "enfants" sont élus pour 2 ans et le conseil doit être renouvelé en fin d'année 2018.

Vendredi 19 Octobre à 15 heures : a eu lieu une réunion avec les élèves de CM1 et CM2 à la cantine de l'école Anatole France pour présenter le rôle d'un conseil municipal des enfants et le déroulement du vote.

Il a été remis à chaque élève dont les parents habitent Maringues un bulletin d'inscription sur les listes électorales et un modèle de profession de foi pour les candidats.

L'élection aura lieu salle de justice de paix le vendredi 07 décembre à 14h. Les résultats seront proclamés lors des vœux du maire.

- **LE CONCOURS DE FOIE GRAS : le samedi 17 Novembre.**

Nous avons 4 producteurs de foie gras inscrits et 16 en produits du terroir qui ont répondu avec en plus cette année : la moutarde de Charroux, les lentilles du Puy, les huitres, la savonnerie de Combronde, le champagne.

Le vendredi 19 octobre la commission s'est réunie pour préparer l'organisation de la manifestation.

Comme l'année dernière une somme établie comme suit sera allouée dans chaque catégorie :

- 1^{er} prix : 100 €
- 2^{ème} prix : 80 €
- 3^{ème} prix : 60 €
- 4^{ème} prix : 35 €
- 5^{ème} au 9^{ème} prix : 25 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Le 6 novembre réunion pour l'élaboration du calendrier des festivités 2019.

Le bénéfice du forum des associations, 463€, a été remis à l'association Soléana.

• Questions diverses – Monsieur le Maire

- Plusieurs réunions autour de l'Allier :
 - Faisabilité de la restauration de la dynamique de l'Allier : il est prévu l'enlèvement de l'enrochement de l'île aux cailloux.
 - Travaux sur l'espace naturel sensible Val d'Allier.
- Restructuration des brigades de gendarmerie au 1^{er} janvier 2019. La brigade de Maringues sera regroupée avec celle d'Ennezat et de Randan.
- La commune a obtenu du SDIS le label « étain » signifiant qu'elle est depuis de nombreuses années partenaires des pompiers.
- Réunion dans les villages : les fourniers le 8 octobre puis Sanat le 22 octobre, d'autres réunions suivront pour les autres villages.
- Denis Dupic signale que l'éclairage ne marche toujours pas route de Puy Guillaume.
- Serge DUSART signale les boîtes aux lettres dans les villages sont fermées mais Gérard SANCIAUT lui signale qu'il s'agit juste d'une boîte aux lettres hors service.

Dates des conseils municipaux du 1^{er} semestre 2019 (19h30) :

- Jeudi 24 janvier
- Jeudi 21 février
- Jeudi 28 mars
- Jeudi 25 avril
- Jeudi 23 mai
- Jeudi 27 juin

Invitation pour le 11 novembre

Invitation pour les portes ouvertes du Fab Limagne

Invitation pour le concours de foie gras

°°°°°°°°

La séance est levée à 21h45